PAEC des bassins versants de la baie de Douarnenez

Cahier d'enregistrement des pratiques

Mesure : **BR_DOBD_HE11 "Amélioration de la gestion pastorale "**

20...

L'essentiel du cahier des charges :

- Faire établir un plan de gestion pastorale par une structure agréée
- La fauche est autorisée à partir du 1er juillet
- Interdiction de retournement des surfaces engagées

N° ilôt	N° parcelle	Surface	**Type d'intervention** (pose des clôtures, des points d'eau, affouragement etc.)	Date	Matériel utilisé	Observations

Fertilisation et traitements phytosanitaires

Date ou année	Fertilisation (*)	Traitement phytosanitaire (*)	

(*) : Les traitements phytosanitaires localisés sont autorisés (en pied à pied pour les espèces indésirables).
En cas de traitement localisé, indiquez la date + la mention "traitement localisé" en précisant l'espèce ciblée et le produit utilisé

N° ilôt	N° parcelle	Surface (a)	Type d'animaux	Nombre	Date d'entrée	Date de sortie	Nombre de jours de pâturage (b)	Nombre d'UGB (c)	Nbre d'UGB x Nbre de j. de pâturage (d) = (b)*(c)	Chargement moyen annuel (UGB/ha/an)= (d) / ((a)*365)